

# Éducation. Imbroglia autour de l'inspecteur d'éducation de la circonscription d'Elbeuf

Alors que plusieurs postes se sont libérés dans sa Polynésie natale, l'inspecteur de circonscription d'Elbeuf a postulé mais a vu sa demande rejetée. Il a déposé un recours et a pris un avocat. On vous explique pourquoi.

C'est un enjeu qui peut nous paraître lointain. Un enjeu qui porte le nom d'« **océanisation des cadres** ». Pour résumer, cela signifie que l'État doit privilégier les candidatures des Polynésiens lorsqu'un poste se libère dans la fonction publique dans cet archipel du Pacifique.

Deux ans minimum ?

C'est en vertu de cette règle que l'inspecteur d'académie de la circonscription d'Elbeuf, a décidé de postuler pour travailler dans l'Éducation Nationale à Tahiti, d'autant plus que des postes étaient libres. Or ils ont été pourvus à des cadres « **métropolitains** », ont indiqué des médias tahitiens. Face à ce que de nombreux Polynésiens considèrent comme une injustice, un groupe de soutien à l'inspecteur a été créé sur Facebook. Groupe qui réunit à ce jour 1 600 membres. De plus, cet inspecteur a engagé un avocat et a déposé un recours pour que les services de l'État revoient leur copie.

« Injuste, improbable et inéquitable »

Rien n'y a fait, car le 23 août, il lui a été signifié que sa demande ne pouvait aboutir. La présidence de la Polynésie Française, dans un communiqué, reprise par la télé tahitienne TNTV, explique : « **Le ministère tient à préciser que les Inspecteurs comme les personnels de direction (chefs d'établissements adjoints de collège et de lycée) ont toujours été affectés au moins 3 ans dans ces postes de cadre en métropole afin d'avoir un an de formation statutaire et obligatoire à l'institut des Hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) et d'acquérir deux ans d'expérience sur un premier poste. Grâce à l'action du ministère polynésien de l'Éducation, ces trois ans d'affectation ont été réduits à deux ans (une année de stage et une année d'expérience) afin de réduire le temps d'éloignement des cadres de l'éducation.** »

L'éloignement va donc se prolonger d'une année pour l'inspecteur qui est aussi élu dans une commune tahitienne. En revanche, son retour semble programmé pour août 2023

comme l'a confirmé la ministre de l'Éducation en Polynésie, Christelle Lehartel, toujours sur TNTV.

« J'adore travailler ici à Elbeuf »

De son côté, l'inspecteur s'étonne de la prise de position des autorités polynésiennes. « **Tout personnel de l'éducation a le droit de demander une mobilité. C'est ce que j'ai fait** », présente-t-il. « **Ici, tout le monde m'a donné l'autorisation de rentrer dont le directeur académique. C'est la collectivité de Polynésie qui a refusé. Alors qu'il y avait quatre postes libres** », lance-t-il un peu dépité. « **C'est injuste, improbable et inéquitable. La politique polynésienne bloque tout une famille.** » Pour lui, cette règle des deux ans, citée par la présidence de la Polynésie française, n'a pas lieu d'être dans sa situation.

Actuellement, l'affaire est traitée par le tribunal administratif de Rouen. Est-il possible qu'il soit muté en cours d'année ? Ou va-t-il devoir attendre le 1<sup>er</sup> août 2023 comme l'a annoncé Christelle Lehartel ? « **Je ne sais pas du tout** », confie-t-il. « **J'aime mon travail, j'adore travailler ici à Elbeuf** », tient à préciser l'inspecteur. « **Je veux rassurer tout le monde : je suis content si je reste !** »

T.R



L'inspecteur de circonscription d'Elbeuf a pris un avocat et a déposé un recours pour pouvoir retourner en Polynésie.